

LA TOUVRE

n°9

Été
2004



Semestriel édité par le Syndicat Intercommunal
d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre

**Opération
Réhabilitation
des berges et du lit
de la Touvre** Page 2

**Jussie
la belle indésirable** Page 5

**Le génie végétal
au service des berges**
Page 6

**Association
des pêcheurs
de la Touvre** Page 6

**Moulins
de la Touvre** Page 7

**Les questions
des riverains** Page 8



**La Touvre
en travaux cet automne**



Edito

Ce numéro 9 de votre journal repasse à 8 pages grâce au financement de l'Union Européenne, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général de la Charente. Qu'ils en soient ici remerciés. Cela nous permet d'exposer plus largement la nouvelle phase de travaux qui s'approche; le commencement des travaux est en effet prévu pour septembre. Bien plus qu'un simple « rafraîchissement » de la rivière, nous continuons à travailler ensemble à sa santé comme à sa beauté.

Une équipe technique rigoureusement choisie avancera sous l'œil vigilant de notre technicien rivière. Ce dernier se tiendra en contact étroit auprès des riverains, nous verrons plus loin dans quel cadre. Ce numéro est donc, plus que tout autre, votre feuille de route et votre guide pratique. Chacun peut d'ores et déjà se préparer à ces quelques mois de travaux qui redonneront énergie et équilibre à notre rivière.

Il est de l'intérêt collectif d'engager l'échange, entre nous tous : riverains, usagers, élus, administrations, ainsi que les nombreux amoureux de la rivière.

Plus que jamais, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole se tient à votre disposition pour vous informer.

C'est ainsi que deux réunions publiques seront organisées vraisemblablement en septembre, avant le début des travaux. Nous vous y attendons nombreux. Elles seront l'occasion de vous informer en partageant vos questionnements et vos expériences. Rendez-vous à tous ! Si dans ce numéro, nous abordons essentiellement la réhabilitation, la prévention permet de faire perdurer les améliorations effectuées. Le végétal tient précisément une place prépondérante dans la prévention, pour le meilleur comme pour le pire... Rendez-vous aux « Fiches techniques ». Dans ce numéro, nous parlerons aussi patrimoine avec les moulins. Nous ferons un petit tour avec les pêcheurs de la Touvre. Puis vous retrouverez comme toujours « les questions des riverains » et les « brèves ». Enfin, nous remercions tous ceux qui nous ont permis d'alimenter ce numéro d'informations riches et insolites. Rendez-vous donc cet été, au bord de la Touvre !

Daniel OPIC
Président du SIAHP de la Touvre
Adjoint au maire de Gond-Pontouvre
Conseiller Régional

Le SIAHP (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole) de La Touvre a été créé par arrêté préfectoral du 12 novembre 1969. Il regroupe les communes de Touvre, Magnac-sur-Touvre, Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre. Son siège social est à Gond-Pontouvre. Son président est Daniel OPIC, adjoint au maire de Gond-Pontouvre. Chaque commune est représentée par deux délégués. Les élus sont assistés par un technicien rivière, Vincent RIBOT. Le Syndicat a pour fonctions : l'aménagement hydraulique et piscicole de la Touvre, ainsi que sa valorisation. Plus concrètement, le Syndicat assure toute une série de missions d'assistance aux riverains ou usagers de la Touvre.

Contact :
89, rue Pasteur 16160 Gond-Pontouvre
Tél/fax : 05 45 38 16 71
siahp.touvre@wanadoo.fr





Opération Réhab des berges et du lit

Voilà déjà deux numéros de notre journal (n°s 7 et 8) que nous consacrons à la présentation du programme de réhabilitation que doit entreprendre le Syndicat sur notre rivière. Suite à la conclusion favorable de l'enquête publique, ce projet de longue haleine arrive enfin dans sa phase d'exécution, les travaux doivent commencer au cours du mois de septembre prochain. D'ici là, nous vous proposons d'apporter d'ultimes précisions sur cette opération.

Rappel des grandes lignes de l'opération

Objectifs

La finalité première de l'opération est de traiter les nombreux désordres générant des perturbations hydrauliques : modification des écoulements provoquant érosions et envasement. Le travail sera également préventif : coupe d'arbres fragilisés risquant de tomber dans le cours de la rivière. Par ailleurs, ces travaux ont également pour objectif de sécuriser, dans une certaine mesure, les abords de la rivière pour les différents usagers. A terme, les travaux doivent permettre une revalorisation des qualités environnementales de la rivière.

Nature des travaux

L'opération consiste essentiellement en des travaux forestiers sur la ripisylve* : coupe d'arbres morts ou sénescents, élagage... Les embâcles* et autres déchets encombrant le lit seront évacués.

Aucune intervention sur le lit de la rivière n'est prévue. (recalibrage, curage...)

Moyens techniques et humains mis en œuvre

Les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée mandatée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre. L'équipe d'intervention sera composée de 4 à 5 personnes (bûcherons et éventuellement conducteur d'engin). L'entreprise utilisera si nécessaire un tracteur forestier muni d'un treuil, ainsi qu'une barge à moteur pour intervenir sur les secteurs difficiles d'accès.



Arbres dessouchés aux sources

Pour des interventions très spécifiques et à titre exceptionnel, l'entreprise pourra avoir recours à une pelle mécanique. Les nombreux ouvrages hydrauliques régulant le niveau de la rivière pourront être ouverts momentanément afin de diminuer la hauteur d'eau et faciliter l'évolution de l'entreprise.

Localisation

Au total, ce sont près de 20 700 m de berges qui doivent être traités sur les quelques 50 000 m de berges de la Touvre. Il s'agit à 80 % d'îles, essentiellement situées sur les communes de Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre. A ce traitement linéaire des berges s'ajoute une vingtaine d'interventions en divers endroits de la rivière, pour traiter des problèmes ponctuels.

Calendrier prévisionnel

Les travaux commenceront au cours du mois de septembre prochain, selon les disponibilités de l'entreprise, pour une durée d'environ 5 mois.

Financement

L'opération est subventionnée à 90 % grâce à l'intervention des partenaires du Syndicat :
- **Etat (Direction Régionale de l'Environnement)**
- **Agence de l'Eau Adour-Garonne**
- **Région Poitou-Charentes**
- **Conseil Général de la Charente**

L'opération devrait bénéficier également du soutien de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui ajouterait à ce plan de financement une dotation de 2 000 €.





Rehabilitation de la Touvre

La déclaration d'intérêt général (DIG)

Rappelons que la DIG autorise le SIAHP à intervenir sur des propriétés privées afin d'exécuter les travaux, définis dans le dossier d'enquête publique, en lieu et place du propriétaire, au motif que cette intervention revêt d'un caractère d'intérêt général. Ces travaux n'ont cependant en aucun cas un caractère obligatoire pour le Syndicat : **les droits et devoirs (responsabilité, entretien...) des propriétaires demeurent.**

«Après l'analyse des dépositions et des informations recueillies en cours d'enquête, estimant qu'une déclaration d'intérêt général est indispensable pour permettre au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la TOUVRE d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions en lui conférant la liberté d'accès des rives à l'égard des propriétaires riverains.
Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE à l'opération projetée.»

Conclusion du Commissaire Enquêteur

Protection de l'environnement

Quand, on intervient sur une rivière, il peut être beaucoup plus préjudiciable d'en faire trop que pas assez...

Un maximum de précautions sera donc pris pour prévenir tout dommage sur la faune et la flore de la rivière. D'une manière générale, on privilégiera les interventions en douceur; le cahier des charges, auquel doit se conformer l'entreprise, insiste sur cet aspect des choses. Ainsi, le critère «performance en matière de protection de l'environnement» est déterminant pour positionner les différentes entreprises candidates au marché. Les interventions ne seront pas systématiques, car il est très important de conserver l'aspect sauvage de certains secteurs de la rivière.

Dans le même ordre d'idée, certains arbres morts, s'ils abritent une faune particulière et s'ils ne représentent pas de risque majeur, seront laissés en place.

Informations, concertations

Il est essentiel, pour le Syndicat, d'informer au maximum les propriétaires riverains de la Touvre, car ils sont directement intéressés par l'opération. Comme l'indiquent les conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique menée cet hiver, ce programme de travaux revêt un caractère d'intérêt général. Ainsi, tous les usagers ou simples « amoureux » de la Touvre peuvent se sentir concernés par cette opération, et doivent donc être informés.

Ce journal leur est destiné. Par ailleurs, même si chacun a déjà pu s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique, **le Comité Syndical a prévu d'organiser, avant le commencement des travaux, deux réunions publiques avec l'entrepreneur pour parfaire cette concertation.**

Chacun est invité à s'y rendre, ce pourra être également l'occasion d'élargir le débat sur la gestion de la rivière en général.

Par ailleurs, il est prévu deux réunions de chantier hebdomadaires durant les travaux.

Le technicien-rivière assurera au jour le jour le suivi du chantier et le contact avec les propriétaires lors du passage de l'entreprise.

Pour toute information sur ce programme, et notamment sur sa localisation, n'hésitez pas à contacter Vincent RIBOT le technicien rivière.

Par ailleurs, vous pouvez joindre les délégués du SIAHP de votre municipalité :

TOUVRE

Monsieur **Jean-Claude BONNEVAL**, Adjoint
Monsieur **Christian POUPON**, Adjoint

MAGNAC

Monsieur **Bernard CONTAMINE**, Maire
Monsieur **Richard RENOULEAU**, Conseiller

RUELLE

Monsieur **Jacques BERNARD**, Adjoint
Monsieur **Bruno PERONNET**, Adjoint

GOND-PONTOUVRE

Monsieur **Daniel OPIC**, Adjoint
Monsieur **André BEGOU**, Conseiller



Le mot du technicien-rivière



La phase d'exécution du programme de réhabilitation va bientôt débuter et mon travail de coordination et d'information sera primordial. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, je ferai donc le point avec l'équipe technique en place, tout en m'efforçant d'être disponible pour aider et renseigner les riverains. Alors, n'hésitez pas à me contacter pour toute question concernant la réhabilitation et votre participation aux travaux. En attendant, vous trouverez certainement quelques réponses dans ce numéro.

Vincent Ribot, Technicien Rivière
Tél. : 05 45 38 16 71





Ce que nous ne souhaiterions plus voir

Nous avons retenus 3 questions posées au cours de rencontres sur le terrain

Pourquoi avoir choisi d'intervenir à cette période de l'année ?

Effectivement, le calendrier des travaux n'a pas été choisi au hasard. Il s'agissait tout d'abord de limiter l'impact sur la faune de la rivière : intervention hors période de fraie et de nidification. Ensuite, les mois d'août à octobre constituent la période des basses eaux : les conditions de travail seront donc favorisées. Enfin, la gêne vis-à-vis des pêcheurs et canoës sera limitée.



Pourquoi intervenir sur la rivière ?

Après tout, le vieillissement de la ripisylve, la formation d'embâcle et les phénomènes d'érosion et de sédimentation (ou envasement) qui en découlent font partie de la dynamique naturelle de la rivière ?

Vous avez raison et votre question est fondamentale. Les mécanismes d'érosion et de sédimentation sont naturels et mêmes nécessaires, c'est ainsi que les cours d'eau forment leur lit et conservent un certain équilibre. Or, justement cet équilibre a en quelque sorte été rompu depuis que l'homme a commencé à aménager les cours d'eau (ce qui ne date pas d'hier !). Sur la Touvre, qui a été fortement anthropisée (notamment pour l'exploitation de son débit important et régulier), les aménagements ont « fixé » le lit de la rivière et ils ont permis de juguler sa divagation. Il n'est donc pas concevable de laisser libre cours, en de trop fortes proportions, à ces phénomènes spontanés, sans risquer une dégradation de tous ces aménagements.

Lexique

- * **Ripisylve** : végétation se développant naturellement au bord de la rivière et qui participe à son écosystème.
- * **Embâcle** : ensemble d'objets (souvent du bois) qui s'amoncellent dans le lit d'un cours d'eau et qui constituent un obstacle à l'écoulement des eaux.
- * **Rémanents** : ensembles de déchets (végétaux essentiellement) qui subsistent après leur chute.

Je suis propriétaire riverain, quel sera le devenir des arbres abattus ou des embâcles évacués du lit ?

Il n'est pas prévu de prestation spécifique sur les rémanents*, les arbres seront laissés en l'état à disposition du propriétaire. De même, les embâcles* seront disposés sur la parcelle la plus proche. En revanche, les déchets non naturels seront évacués vers une déchetterie. Par ailleurs, les arbres qui nécessiteront un abattage pour permettre l'accès au chantier seront façonnés et mis en tas. D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, l'intervention du SIAHP ne sera pas systématique. Si le propriétaire d'une parcelle concernée par les travaux souhaite conserver certains arbres qui pourtant sont fragilisés, il conviendra d'en informer le technicien rivière.





Jussie : la belle indésirable



Un bras du Marais poitevin envahi par la Jussie

Belles, colorées et terriblement envahissantes, les jussies, *Ludwigia grandiflora* ou péploïdes, originaires d'Amérique du Sud, ont été introduites dans nos contrées au XIX^e siècle, pour leurs qualités environnementales. D'abord cantonnée dans les parcs et jardins, cette plante amphibie aux fleurs jaunes a colonisé les cours d'eau, les marais et les plans d'eau, dans le Sud-Est puis dans l'Ouest de la France.

Sous l'effet du vent ou plus généralement de la main de l'homme, sa progression a ensuite suivi l'arc atlantique, avant de gagner les terres intérieures. En Charente, la cellule rivière du Conseil Général a pu observer l'été dernier un brusque et important essor en différents points de la Dronne, sur la Charente (Montignac et Condac), ainsi que dans de nombreux étangs de la Charente limousine. Un observatoire a été mis en place pour suivre ce problème ; il regroupe les techniciens rivière du département, le Conseil Général, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le CSP, l'Institution Interdépartementale du fleuve Charente...

Pour l'instant la Touvre semble épargnée.

Cette plante a un formidable pouvoir invasif qui lui permet en quelques années d'envahir la totalité d'une rivière, d'un plan d'eau ou d'une zone humide. Les conséquences écologiques de cette prolifération se révèlent catastrophiques pour le milieu : baisse de la biodiversité, avec mort de la faune, disparition de la flore autochtone, envasement... De même les activités humaines (irrigation, pêche, navigation) sont fortement compromises par le développement de la plante. Les travaux à entreprendre pour limiter ses nuisances sont souvent coûteux et de longue haleine.

Sachez la reconnaître



Plantes amphibies fixées se développant sous forme d'herbiers denses quasiment impénétrables, immergées ou émergées. Les tiges sont rigides et flottantes.

Ne pas confondre avec la jussie des marais, plante autochtone, à feuilles rougeâtres et petites fleurs verdâtres.



Le moindre morceau de tige de jussie peut reconstituer une plante entière. Aussi, si vous observez la présence d'un herbier de jussie sur une rivière, il est primordial de ne pas y toucher (ni arrachage, ni fauchage...), de même il convient d'éviter de pêcher ou de naviguer au niveau de ces herbiers. Il est également souhaitable de contacter le syndicat de rivière concerné. Le traitement de cette problématique est une affaire de professionnel.



Le génie végétal au service des berges

Le génie végétal permet de stabiliser les berges des cours d'eau soumises à l'érosion en se servant des capacités naturelles des plantes à retenir les sols grâce à leur système racinaire. Différents procédés peuvent être mis en œuvre : bouturage, plantation, tressage ou fascines de saule (fagots de branches vivantes de saule qui vont s'enraciner dans la berge), ensemencement de plantes herbacées...

Il convient de choisir le procédé et les espèces en fonction des conditions spécifiques du milieu : type de sol, pente, ensoleillement, quantité d'eau à proximité des racines, force du courant, etc.

Rôle et intérêt de la végétation en bordure de cours d'eau

Grâce à leur système racinaire, les végétaux qui poussent sur les berges protègent les sols de l'érosion et limitent l'envasement des lits des cours d'eau en fixant les terrains. Ils agissent à la manière d'un filtre, jouant un rôle de tampon entre les activités agricoles et le milieu aquatique. Ils captent une partie des nitrates et des phosphates. L'ombrage des arbres permet aussi une régulation de la température de l'eau. Enfin, la ripisylve offre nourriture, refuges et lieux de ponte à la faune aquatique et terrestre.

Quelles plantes composent la ripisylve de la Touvre ?

Après les plantes semi-aquatiques (roseau, carex, jonc, phragmite, baldingère...), on trouve à proximité de l'eau principalement des arbres à bois tendre (saule, aulne, frêne...), auxquels se mêlent arbustes et arbrisseaux (fusain, aubépine, cornouiller, viorne, saule marsault, troène, sureau noir,

noisetier...), plantes herbacées et fleuries (prêle, saponaire, rumex, persicaire, armoise, reine des prés, iris...) et lianes (clématite, lierre, houblon, chèvrefeuille, bryone).

Plus haut sur la berge, ce sont les arbres à bois dur : orme, chêne, érable, tilleul.

Quelques règles de plantation

Planter de préférence des espèces existant naturellement dans le secteur (espèces indigènes).

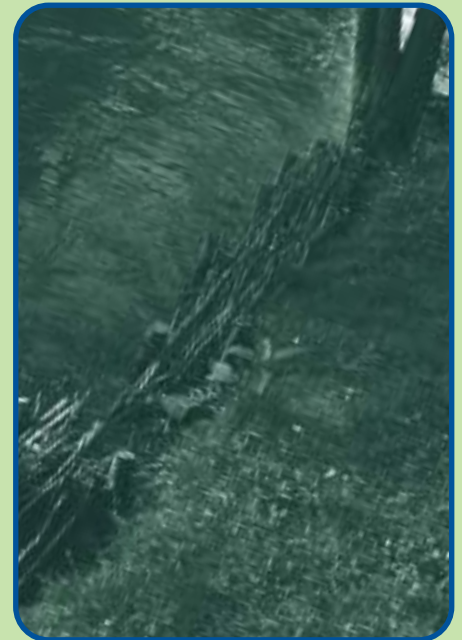
En milieu naturel, éviter les alignements monotones.

Varié âges, espèces, formes, tailles, couleurs de feuillage.

La végétation grandit, on doit en prévoir l'entretien avant même de planter.

La plantation d'arbres et d'arbustes peut se faire entre novembre et mars, sous forme de plants, boutures, pieux vivants, plançons, marcottes, selon les essences.

Prévoir un espacement suffisant entre les plants et un entretien régulier.



Protection de berge mise en place à Foulpougne (Gond-Pontouvre)

Association des pêcheurs de la Touvre



L'AAPPMA (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) « la truite saumonée de la Touvre » est l'association des pêcheurs de la Touvre et regroupe près de 1 000 adhérents.

Au mois de mars, près de 3 000 truites arc-en-ciel adultes ont été mises dans la Touvre pour l'ouverture de la pêche.

Au mois de juin, en collaboration avec la Fédération de pêche et le Conseil supérieur de la pêche, l'AAPPMA organisera comme tous les ans une pêche électrique de sauvetage sur le ruisseau de Viville (affluent de la Touvre) avant qu'il ne s'assèche. Chaque année, près de 1 000 truitelles fario et des milliers de vairons sont ainsi sauvés et réintroduits dans la Touvre.

Fin septembre, l'AAPPMA procédera à un alevinage de plus de 25 000 truitelles pour soutenir la population de truites fario.

Enfin, début octobre, un week-end sera consacré à des travaux d'entretien, de nettoyage ou de réhabilitation de la rivière.

Amis pêcheurs, respectez votre rivière, vos poissons, les riverains et le travail des bénévoles de votre association.

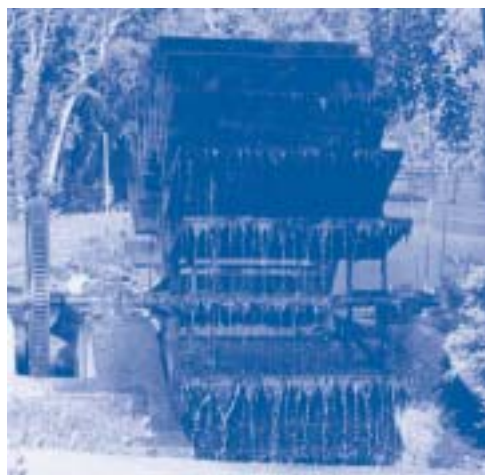
Le Président de l'AAPPMA
« la truite saumonée de la Touvre »
Frédéric SAVINEAU





Moulins de la Touvre

Moulins à farine, à huile mais aussi à papier, à forge... beaucoup de ces roues à eaux ont rythmé le cœur de la Touvre et ses affluents. Certaines aujourd'hui battent encore, à nouveau ou autrement... Le 20 juin prochain, une journée « portes ouvertes » permettra la visite d'une vingtaine de moulins. Au programme, explications, animations et dégustations.



Roue de M^{lle} Cheysou située en milieu de rivière

L'histoire des moulins charentais est étroitement liée à la Touvre. Le débit exceptionnel de la rivière a permis depuis environ trois siècles l'installation et le fonctionnement de très nombreuses roues. La plupart fournissaient les habitants en farine ou en huile et datent aujourd'hui d'un à deux siècles. Ces grandes roues à l'armature métallique sont montées de

pales généralement en bois. Placée contre la berge, la base de la roue est immergée dans l'eau, entraînant ainsi la rotation. Le mécanisme repose le plus souvent sur une base en pierre. La force motrice ainsi acquise permet, via un bras, une courroie et d'autres mécanismes uniques, de mobiliser une meule, une pompe, une presse, ou de produire de l'énergie électrique.

Les moulins à farine

De loin les plus nombreux, les moulins à farine étaient jusqu'au début du XX^e siècle des moulins à meule servant à produire des farines de blé, de maïs, de châtaigne ou de froment. Certains sont passés à l'utilisation de cylindres pour devenir de petites minoteries jusque dans les années cinquante. Quatre-vingt-six moulins étaient répertoriés au Syndicat de la Meunerie de Charente en 1940. En 1982, vingt-cinq seulement avaient résisté au temps. C'est à cette période que des passionnés ont commencé à restaurer de petits moulins abandonnés. Aujourd'hui, deux associations agissent pour la sauvegarde et l'enrichissement du savoir concernant les moulins.

Les moulins à huile

Les noyers étant très répandus en Charente, les moulins à huile sont aussi assez nombreux. On en dénombrait cinquante-trois en 1950, regroupés au sein du Syndicat des Huiliers de Charente. Aujourd'hui, quelques-uns possédant encore leur meule permettent aux particuliers de presser leur récolte de noix ou de noisettes.

Papier, textile et pierre de taille...

Près d'Angoulême, deux moulins perpétuent ce qui fut une richesse de la région : le papier. On trouve aussi sur la Tardoire un moulin à textile et un autre de taille de pierre, activités régionales toujours vivantes.

Moulin-dynamo

Des riverains de Ruelle-sur-Touvre ont remis leur moulin en état de marche. Ils cherchent aujourd'hui à installer une sorte de « dynamo », permettant de transformer l'énergie motrice en énergie électrique. Ils espèrent ainsi obtenir un rendement suffisant pour permettre de subvenir aux deux tiers de leurs besoins quotidiens pour le chauffage au sol, l'éclairage et l'eau chaude.



Roue de M^{lle} Cheysou. À gauche, on distingue la petite roue de M. Pragout qui actionne une pompe (arrosage jardin).





Les questions des riverains

Ces derniers mois, j'ai malheureusement constaté à plusieurs reprises des traces importantes de pollution sur la rivière (hydrocarbures, colorants...). Qui dois-je prévenir dans ces cas-là ?

Malgré les efforts de la plupart des établissements industriels autour de la rivière, des problèmes de pollution peuvent se produire. Il est très important de prévenir la Fédération départementale de la pêche au 05 45 69 33 91 ou le Conseil supérieur de la pêche au 05 45 22 77 83, basés tous deux à Gond-Pontouvre. Vous pouvez également appeler la gendarmerie la plus proche ou les pompiers. Même si souvent il est difficile de lutter contre la pollution lorsqu'elle survient, il est essentiel de contacter les autorités compétentes afin de prévenir de nouveaux incidents. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans un prochain numéro.



La pollution domestique est également très présente sur la rivière.

À NOTER QUELQUES MANIFESTATIONS

A TOUVRE AU PRÉ DE LA CURE

Le 19 juin
Feu de la St-Jean

Le 27 juin
Méchoui

A GOND-PONTOUVRE SUR L'ÎLE DU CENTRE COMMUNAL

Le 13 juillet
Fête Nationale avec spectacle de variétés, feu d'artifice et bal populaire costumé

Le 22 août
Bric-À-Brac organisé par le Comité d'Action Sociale de la Mairie

Le 24 août
Cinéma en plein air par l'animation des retraités

LE 20 JUIN : JOURNÉE DES MOULINS
18 moulins seront ouverts en Charente. Sur la Touvre venez découvrir les roues de Villemont chez Monsieur et Madame LAVILLE à Ruelle-sur-Touvre

DÉBUT OCTOBRE
L'association La Truite Saumonée de la Touvre consacre un week-end à la réalisation de travaux d'entretien de la rivière et de son patrimoine. Ami de la Touvre, vous êtes cordialement invités à venir apporter votre bonne volonté à nos sympathiques pêcheurs. Contact : AAPPMA « La Truite saumonée » Mairie de Magnac sur Touvre

Que faire des déchets de mon jardin, branchages, feuilles... issus de la Touvre

Lorsqu'un propriétaire particulier participe au nettoyage des berges, en élaguant ou simplement en enlevant les branchages morts, il ne doit pas laisser aller ses déchets, même verts, dans la Touvre. Ceux-ci créeraient de nouveaux embâcles, gênant le bon écoulement des eaux. Pour ce type de déchets, la Communauté d'Agglomération d'Angoulême met à disposition quatre déchetteries, à Isle d'Espagnac, Fléac, Soyaux et La Couronne. La plate-forme de compostage à Frégeneuil est chargée par la suite

de broyer, aérer puis cribler pour obtenir une qualité conforme à la norme Afnor. Le compost est vendu sur place au prix de départ de 8€ les 250 l. Sur les quatre déchetteries de l'agglomération, le volume accepté est de 1 m³ de déchets verts par jour ; sur la plate-forme de compostage Frégeneuil on peut déposer jusqu'à 3 m³ par jour.

Informations sur le tri et le recyclage :
N° Vert : 0 800 77 99 20
www.comaga.org

Pourquoi a-t-on augmenté la taille légale de capture de la truite ?

La taille légale de capture des poissons doit permettre de protéger les juvéniles jusqu'à ce qu'ils puissent se reproduire et perpétuer l'espèce. Pour la truite fario, cette maturité sexuelle est atteinte à deux ans. Dans la majorité des cours d'eau, les truites font, à cet âge, une vingtaine de centimètres. La taille légale de capture (23 cm) est donc tout à fait adaptée. Mais la Touvre est une rivière très spécifique. Il s'agit d'une résurgence dont la température et le débit varient très peu. Les eaux calcaires de la

Touvre sont très riches en gammare et autres invertébrés. Les truites trouvent un biotope très favorable et peuvent s'alimenter en quantité toute l'année. Leur croissance est donc très rapide. À deux ans (maturité sexuelle) les truites de la Touvre mesurent une trentaine de centimètres. La taille légale de capture à 25 cm n'était donc pas suffisante pour protéger les juvéniles. L'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) « La truite saumonée de la Touvre » souhaitait une augmentation de la taille légale de capture pour permettre aux truites de se reproduire au moins une fois avant de risquer d'être capturées. Depuis l'ouverture de la pêche 2004, la taille légale de capture de la truite sur la Touvre est de 30 cm. Cette mesure va dans le sens d'une meilleure protection de la population de truites sauvages. Nous encourageons les pêcheurs à respecter les truitelles et à limiter le nombre de leurs captures.



Ce journal a été réalisé grâce à la participation de :



La Touvre est un semestriel édité par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre
89, rue Pasteur 16160 Gond Pontouvre - tél : 05 45 38 16 71 - siahp.touvre@wanadoo.fr
Directeur de la Publication : Daniel Opic. Conception-Réalisation : www.aggelos.fr Impression : Sedel
Dépôt légal à parution. ISSN 1638-7554.

